



# Guide Pédagogique 2023-2024

*Encadrement éducatif  
Education à l'Inclusion et à la  
Participation Sociale (EIPS)*

*Master MEEF*

## **Objectifs de la formation**

Le parcours **Education à l'inclusion et à la participation sociale (EIPS)** vise l'acquisition de connaissances et le développement de compétences relatives à l'application du principe d'inclusion et de participation des personnes à besoins particuliers dans une optique de prise en compte de la diversité et de prévention des inégalités au niveau sociétal. Le Master permet d'explorer les processus sous-jacents et les liens entre théorie, politiques et pratiques inclusives dans une multitude de contextes professionnels à vocation éducative. Il vise à préparer des professionnels compétents à favoriser l'inclusion des membres vulnérables de la société et au plein exercice de leur citoyenneté dans un contexte de croissance des inégalités.

### **Compétences à acquérir**

- ♦ Maitriser les concepts, les perspectives et les orientations relatifs à l'inclusion
- ♦ Appliquer les connaissances théoriques dans divers contextes éducatifs ayant trait à l'inclusion
- ♦ Construire des stratégies de travail en équipe et partenariales au service des parcours de vie des personnes à besoins particuliers
- ♦ Analyser les situations professionnelles inclusives à la lumière des avancées récentes théoriques et politiques dans ce domaine
- ♦ Concevoir et évaluer des projets d'intervention à visée inclusive dans une démarche de recherche scientifique

## Contacts

### Directeur de l'INSPÉ

François Gauier

[directeur@inspe.unistra.fr](mailto:directeur@inspe.unistra.fr)

**Responsable du service :** Anne Urban | [anne.urban@inspe.unistra.fr](mailto:anne.urban@inspe.unistra.fr)

Responsable du bureau master MEEF 2<sup>d</sup> degré et Encadrement éducatif :

Sylvie Gross | 03.88.43.82.32 | [sylvie.gross@inspe.unistra.fr](mailto:sylvie.gross@inspe.unistra.fr)

Contact secrétariat :

Ilidia Pereira da Costa | 03.88.43.82.21 | [ilidia.pereira-da-costa@inspe.unistra.fr](mailto:ilidia.pereira-da-costa@inspe.unistra.fr)

### Responsable de la mention :

Eric Flavier, PU, CNU 70 - INSPÉ | [eric.flavier@unistra.fr](mailto:eric.flavier@unistra.fr)

### Responsables du parcours «Education à l'Inclusion et à la Participation sociale» (EIPS) :

Claire GOULET | [claire.goulet@inspe.unistra.fr](mailto:claire.goulet@inspe.unistra.fr)

# Offre de formation 2023/2024

UE	ECTS	Intitulé UE	Responsable UE	Composante d'affectation	Intitulé matière	Responsable matière	Composante d'affectation	Mutualisation	HCM	HCI	HTD	HTP	Stage	
<b>SEMESTRE 1 CPE</b>														
UE 1.1	6	Sciences humaines et sociales pour l'éducation	Eric FLAVIER	INSPE	Philosophie de l'éducation			Mention EE	24					
					Histoire de l'éducation			Mention EE	24					
					Sociologie de l'éducation			Mention EE	24					
									72	0	0	0	0	
UE 1.2	6	Epistémologie des fonctions éducatives	Eric FLAVIER	INSPE	Epistémologie des fonctions éducatives			CM : Mention EE TD : parcours EMES	12		12			
					Enjeux et connaissance du SEF et comparaison internationale			CM : Mention EE TD : parcours EMES	12		12			
														24
UE 1.3	9	Analyse des facteurs individuels susceptibles de limiter la participation sociale	Claire GOULET	INSPE	Approche et prise en compte des différents troubles de la personne et de la précocité			Spécifique	10	12	20			
					Difficultés socio-économiques/décrochage et handicap			Spécifique		6				
					Observation et analyse des besoins			Spécifique		16				
					Découverte des contextes professionnels et des métiers			Spécifique			12			
									10	34	32	0	0	
UE 1.4	6	Méthodologie de l'accès à l'emploi		INSPE	Culture générale et discours argumenté			Parcours EMES			18			
					Note de synthèse			Parcours EMES			18			
											36			
UE 1.5	3	LVE	Michèle ADAMY	INSPE	LVE (1,1) : Option : anglais LVE (1,1) : Option : allemand			INSPE - Mention 2D			20			
<b>Totaux S1</b>	<b>30</b>								<b>Totaux S1</b>	<b>106</b>	<b>34</b>	<b>112</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SEMESTRE 2 CPE</b>														
UE 2.1	9	Epistémologie des fonctions éducatives & sciences humaines et sociales pour l'éducation	Eric FLAVIER	INSPE	Psychologie de l'éducation			Mention EE	24					
					Théorie de l'apprentissage			Mention EE	18					
					Théorie de l'activité			Mention EE	18					
					Epistémologie des fonctions éducatives			CM : Mention EE TD : spécifique	12		12			
									72	0	12	0	0	
UE 2.2	9	Identification des obstacles et des leviers de la participation sociale	Claire GOULET	INSPE	Ecole inclusive			Parcours CPE			25			
					Modèles de la conception du handicap et de la			Spécifique	8		4			
					Parcours de vie, jugements, préjugés et discriminations			Spécifique	6	12	4			
					Accessibilité et design universel			Spécifique	12		10			
					Entrée dans le métier et accompagnement du stage			Spécifique			16	105		
									26	12	59	0	105	
UE 2.3	9	Initiation à la recherche	Eric FLAVIER	INSPE	Outils de veille documentaire			Parcours EMES		12				
					Démarches inductives et déductives			Parcours EMES			18			
					Méthodes qualitatives et quantitatives			Parcours EMES			18			
					Mémoire et soutenance				12	36				
UE 2.4	3	LVE	Michèle ADAMY	INSPE	LVE (1,1) : Option : anglais LVE (1,1) : Option : allemand			INSPE - Mention 2D			20			
<b>Totaux S2</b>	<b>30</b>								<b>Totaux S2</b>	<b>98</b>	<b>24</b>	<b>127</b>	<b>0</b>	<b>105</b>
<b>Totaux M1</b>	<b>60</b>								<b>Totaux M1</b>	<b>204</b>	<b>58</b>	<b>239</b>	<b>0</b>	<b>105</b>
<b>SEMESTRE 3 CPE</b>														
UE 3.1	10	Epistémologie des fonctions éducatives	Eric FLAVIER	INSPE	Epistémologie des fonctions éducatives : Fonctions éducatives et conduites à projet			Mention EE	12		12			
					Projet collectif			Parcours EMES	6		26			
									18	0	38	0	0	
UE 3.2	10	Connaissances actuelles en éducation inclusive pour la mise en oeuvre de projets innovants	Claire GOULET	INSPE	Accompagnement du changement vers la société inclusive			Spécifique	10		20			
					Principes et enjeux des neurosciences			Spécifique	6		14			
					Principes et enjeux du numérique			Spécifique	6		14			
					Corps et langage			Spécifique	6		14			
									28	0	62	0	0	
UE 3.3	10	Recherche : Méthodologie et accompagnement	Elisabeth REGNAULT	INSPE	Séminaires de recherche			Parcours EMES			40			
					Rédaction du mémoire			Parcours EMES			10			
											50			
<b>Totaux S3</b>	<b>30</b>								<b>Totaux S3</b>	<b>46</b>	<b>0</b>	<b>150</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SEMESTRE 4 CPE</b>														
UE 4.1	3	Epistémologie des fonctions éducatives	Jean Luc DENNY	INSPE	Epistémologie des fonctions éducatives			CM : Mention EE TD : spécifique	6		6			
														6
UE 4.2	15	Partenariat et participation sociale	Claire GOULET	INSPE	Professionnels de l'accompagnement et du soin			Spécifique		14				
					Collaboration avec les familles			Spécifique	6		10			
					Travail collectif au sein d'un établissement			Spécifique	6		10			
					Projet professionnel			Spécifique	6		10	280		
									18	14	30	0	280	
UE 4.3	12	Recherche : Méthodologie et accompagnement	Eric FLAVIER	INSPE	Séminaires de recherche			Parcours EMES			40			
					Méthodologie de la présentation orale			Parcours EMES			10			
									0	0	50	0	0	
<b>Totaux S4</b>	<b>30</b>								<b>Totaux S4</b>	<b>24</b>	<b>14</b>	<b>86</b>	<b>0</b>	<b>280</b>
<b>Totaux M2</b>	<b>60</b>								<b>Totaux M2</b>	<b>70</b>	<b>14</b>	<b>236</b>	<b>0</b>	<b>280</b>
<b>Totaux Master</b>	<b>120</b>								<b>Totaux Master</b>	<b>274</b>	<b>72</b>	<b>475</b>	<b>0</b>	<b>385</b>

Voir l'offre de formation détaillée «ROF» en ligne sur le site internet de l'INSPÉ

<https://inspe.unistra.fr/formation/masters/master-meef-encadrement-educatif/>

# Dispositions relatives au plagiat

Plagiat, « copier-coller », recopiage : est-ce bien raisonnable ?

© A. Bouvel / Université de Strasbourg

De nombreux étudiants cèdent à la tentation de s'inspirer des travaux ou créations d'autrui lors de la rédaction de leurs propres copies, projets, mémoires, thèses, sans nécessairement s'apercevoir qu'ils portent **atteinte au droit d'auteur** et encourrent de **lourdes sanctions**.

Ce document, qui ne prétend pas à l'exhaustivité, a pour but de présenter les **principales règles de bonne conduite** à observer dans **tout travail universitaire**.

## 1. Quels sont les comportements illicites (interdits) ?

Toute **reproduction** ou **imitation, totale** ou **partielle** (b), d'une oeuvre protégée par le droit d'auteur (a) est illicite.

### a) Définition des oeuvres protégées par le droit d'auteur

Ces oeuvres sont **extrêmement nombreuses** puisque **toute création de l'esprit, quelle que soit sa forme et sa valeur intellectuelle ou artistique**, est protégée par le droit d'auteur, **sans qu'il soit nécessaire de la déposer**. En effet, le droit français, contrairement à d'autres droits étrangers, ne rend pas obligatoire l'apposition du symbole © ou de la mention « copyright Untel ».

Il s'ensuit que tous les travaux, oeuvres ou outils susceptibles d'être utilisés dans un contexte pédagogique, universitaire ou scientifique font l'objet d'un droit d'auteur et notamment :

- ♦ **oeuvres écrites, publiées ou non**, à caractère littéraire, artistique, informatif ou scientifique : livres, revues, journaux, rapports publics, dictionnaires ou encyclopédies, cours, thèses, mémoires, projets, copies, sujets d'examen ou d'exercice, corrigés, QCM, contenu écrit des pages d'un site web, d'un fichier powerpoint, interviews, articles, lettres, e-mails, chats, modes d'emploi, guides, catalogues, poèmes, textes de chanson, etc. La **longueur** du texte **importe peu** : un titre ou un slogan est aussi protégé par le droit d'auteur,
- ♦ **oeuvres orales** : cours, exposés, conférences, discours, interviews orales, sketches, répliques de théâtre, dialogues de films, etc.,

- ◆ **oeuvres musicales** : symphonies, chansons, opéras, opérettes, bandes originales de film, jingles publicitaires, etc.,
- ◆ **oeuvres graphiques** (relevant de l'art dit « pur » ou des arts appliqués) : toiles, dessins, caricatures, décors, sculptures, photographies, design et créations de mode, oeuvres architecturales, plans (notamment d'architecte), cartes géographiques, croquis, schémas, tableaux, courbes, graphiques, affiches publicitaires, interfaces graphiques de sites web, de logiciels, de jeux vidéo, de DVD, de bases de données, etc.,
- ◆ **oeuvres audiovisuelles** : films, clips, reportages, documentaires, émissions de télévision, de radio, etc.,
- ◆ **oeuvres numériques** : logiciels et leurs codes, bases de données, sites web, CD-Rom, jeux vidéo, etc.

Cette liste est malheureusement loin d'être exhaustive, tant la variété des supports susceptibles d'être concernés est vaste.

## ***b) Qu'est-ce qu'une reproduction / imitation d'une oeuvre protégée par le droit d'auteur ?***

**Le droit interdit toute reproduction ou imitation, gratuite ou payante, d'une oeuvre protégée par le droit d'auteur et ce, quel que soit le nombre d'exemplaires réalisés.**

Peu importe à cet égard que l'oeuvre soit **totale**ment ou **partiellement reproduite**. La reproduction ou l'imitation de quelques paragraphes ou morceaux choisis d'une thèse de 500 pages est, par exemple, tout aussi illicite que celle de l'oeuvre intégrale.

De même, la **fidélité de la reproduction est indifférente**. Une **reproduction strictement identique** (un « copier-coller » ou un recopiage par exemple) est certes un plagiat, mais une imitation relève aussi de cette qualification. Ainsi, le fait de recopier un texte **en changeant quelques mots** ou même **en le paraphrasant** constitue un plagiat. Est encore un plagiat le fait de s'approprier la substance d'une oeuvre protégée en la **résumant**, en la **condensant**. La **traduction** d'une oeuvre protégée dans une langue autre que celle d'origine est également interdite.

Enfin, nul n'étant censé ignorer la loi, **l'auteur du plagiat ne peut pas s'exonérer de sa responsabilité en invoquant sa « bonne foi »** ; il ne peut donc se retrancher derrière sa méconnaissance du droit.

## **Conclusion : comment faire licitement référence aux travaux d'autrui ?**

Toute imitation ou reproduction d'une oeuvre protégée doit être **autorisée par le titulaire du droit d'auteur**, éventuellement contre rémunération. Ce principe connaît toutefois quelques exceptions :

- ♦ Il est ainsi possible, à des fins critiques, scientifiques, pédagogiques, informatives voire polémiques, de **citer des extraits** d'oeuvres protégées à condition d'utiliser des **guillemets** ou des caractères **italiques**, et surtout de **mentionner lisiblement le titre et le nom de l'auteur à proximité de la citation**.
- ♦ Il est également possible de réaliser, toujours aux mêmes fins, une **analyse d'une oeuvre protégée**, à condition là encore de **citer lisiblement le titre et le nom de l'auteur**.
- ♦ Les **textes et documents officiels** (lois, décrets, jugements) peuvent quant à eux être librement reproduits, même dans leur intégralité.
- ♦ Enfin, la copie d'une oeuvre protégée est tolérée dès lors que le copiste en fait un usage **exclusivement privé et personnel** et qu'il **ne communique** donc **cette reproduction à quiconque**. La distribution des documents ainsi copiés à des camarades ou à un professeur lors d'un cours ou d'une soutenance est par exemple interdite.
- ♦ Quid pour finir de la **reprise des idées et raisonnements d'autrui** ainsi que de celle des **données brutes** ? Ces trois éléments ne sont pas protégés par le droit d'auteur mais ils ne peuvent pas pour autant être inconditionnellement exploités.
- ♦ Les **idées et raisonnements d'autrui** peuvent être librement réutilisés, mais à condition impérative de **mentionner explicitement le nom de leur auteur**,
- ♦ Les **données brutes** (historiques, scientifiques, géographiques...) peuvent également être réutilisées ; il est toutefois indispensable de **mentionner la source**, ne serait-ce que pour que le lecteur puisse s'assurer de l'exactitude de ces données. Cette exigence ne vaut naturellement pas pour les données notoires (exemples : dates de naissance de Louis Pasteur, de publication de La Société féodale de Marc Bloch, du discours de l'Horloge de Robert Schuman, etc.).

## 2. Quelles sont les sanctions du plagiat ?

Du point de vue juridique, le plagiat constitue une **contrefaçon**. Son auteur s'expose à des **sanctions civiles** (indemnisation de la victime) et **pénales** (lourdes amendes voire emprisonnement dans les cas les plus graves).

Lorsque le plagiat est **réalisé dans un contexte scolaire ou universitaire**, son auteur doit en outre être **traduit devant la section disciplinaire** de son établissement qui peut prononcer diverses sanctions allant jusqu'à une **interdiction illimitée d'inscription dans tout établissement d'enseignement supérieur**.

© A. Bouvel / Université de Strasbourg

**Plagier ne représente pas un gain de temps mais un gain d'ennuis.**

**Utilisez donc guillemets, italique, titre et nom de l'auteur  
lorsque vous vous servez des travaux d'autrui.**

**Utilisez vos propres connaissances et votre propre intelligence :  
le plagiat n'a aucun intérêt, ni pour vous, ni pour vos correcteurs.**

# Calendrier universitaire INSPÉ 2023-2024

## Calendrier général Unistra

Dates	Sem.	Evaluation continue intégrale
04/09/2023	36	Accueil
11/09/2023	37	Semaine 1
18/09/2023	38	Semaine 2
25/09/2023	39	Semaine 3
02/10/2023	40	Semaine 4
09/10/2023	41	Semaine 5
16/10/2023	42	Semaine 6
23/10/2023	43	Semaine 7
30/10/2023	44	Vacances « Toussaint »
06/11/2023	45	Semaine 8
13/11/2023	46	Semaine 9
20/11/2023	47	Semaine 10
27/11/2023	48	Semaine 11
04/12/2023	49	Semaine 12
11/12/2023	50	Semaine 13
18/12/2023	51	Semaine 14
25/12/2023	52	Vacances « Noël »
01/01/2024	1	Vacances « Noël »
08/01/2024	2	Semaine de révision
15/01/2024	3	Semaine 15
22/01/2024	4	Semaine 16
29/01/2024	5	Intersemestre (Semaine 0)
05/02/2024	6	Semaine 1
12/02/2024	7	Semaine 2
19/02/2024	8	Semaine 3
26/02/2024	9	Semaine 4   Date limite jury S1
04/03/2024	10	Vacances « Hiver »
11/03/2024	11	Semaine 5
18/03/2024	12	Semaine 6
25/03/2024	13	Semaine 7
01/04/2024	14	Semaine 8
08/04/2024	15	Semaine 9
15/04/2024	16	Semaine 10
22/04/2024	17	Semaine 11
29/04/2024	18	Vacances « Printemps »
06/05/2024	19	Semaine 12
13/05/2024	20	Semaine 13
20/05/2024	21	Semaine 14
27/05/2024	22	Semaine 15
03/06/2024	23	Semaine 16
10/06/2024	24	
17/06/2024	25	
24/06/2024	26	Date limite jury S2
01/07/2024	27	
08/07/2024	28	
15/07/2024	29	

## Calendrier masters MEEF 1<sup>er</sup> degré, 2<sup>d</sup> degré, EE

Dates	Sem.	Evaluation continue intégrale
28/08/2023	35	Non alternants M2 : réunions de rentrée Alternants M2 : rentrée et dispositif d'accueil des M2 alternants, prérentrée des enseignants le 01/09/2023
04/09/2023	36	Semaine 1   Début des cours
11/09/2023	37	Semaine 2
18/09/2023	38	Semaine 3
25/09/2023	39	Semaine 4
02/10/2023	40	Semaine 5
09/10/2023	41	Semaine 6
16/10/2023	42	Semaine 7
23/10/2023	43	Semaine 8
30/10/2023	44	Vacances « Toussaint »
06/11/2023	45	Semaine 9
13/11/2023	46	Semaine 10
20/11/2023	47	Semaine 11
27/11/2023	48	Semaine 12
04/12/2023	49	Semaine 13
11/12/2023	50	Semaine 14
18/12/2023	51	Semaine 15
25/12/2023	52	Vacances « Noël »
01/01/2024	1	Vacances « Noël »
08/01/2024	2	Semaine libérée
15/01/2024	3	Semaine 16
22/01/2024	4	Semaine 17
29/01/2024	5	Semaine 1
05/02/2024	6	Semaine 2
12/02/2024	7	Semaine 3
19/02/2024	8	Semaine 4
26/02/2024	9	Semaine 5   Date limite jury S1
04/03/2024	10	Vacances « Hiver »
11/03/2024	11	Semaine 6
18/03/2024	12	Semaine 7
25/03/2024	13	Semaine 8
01/04/2024	14	Semaine 9
08/04/2024	15	Semaine 10
15/04/2024	16	Semaine 11
22/04/2024	17	Semaine 12
29/04/2024	18	Vacances « Printemps »
06/05/2024	19	Semaine 13
13/05/2024	20	Semaine 14
20/05/2024	21	Semaine 15
27/05/2024	22	Semaine 16
03/06/2024	23	Semaine 17
10/06/2024	24	Semaine 18
17/06/2024	25	Semaine 19
24/06/2024	26	
01/07/2024	27	Date limite jury S2
08/07/2024	28	
15/07/2024	29	

*Ernest* vous accompagne tout au long de votre année universitaire !



### *Ernest, c'est quoi ?*

C'est un environnement numérique et social de travail.

Cet outil est dédié à tous les personnels et étudiants de l'Université de Strasbourg.

Dans l'espace [Ernest](#) de l'INSPÉ, vous trouverez des informations, des actualités, des documents,...

### *Ernest, pour quoi faire ?*

Ernest est votre «porte d'entrée» pour accéder à tout ce dont vous avez besoin : des applications (emploi du temps, moodle, etc.), des actualités, des informations, des documents à télécharger.

Si vous ne trouvez pas ce que vous cherchez vous pouvez utiliser le moteur de recherche.



### *Et si malgré ça vous ne trouvez pas ce que vous cherchez ?*

Nous pouvons vous aider à trouver les informations que vous cherchez ou éventuellement en rajouter.

Vous pouvez nous contacter et faire des suggestions à l'adresse [ernest@inspe.unistra.fr](mailto:ernest@inspe.unistra.fr)

*Pour trouver Ernest plus facilement, je flashe le QR code !*



**INSPÉ** Institut national supérieur  
du **professorat** et de l'**éducation**  
Université de Strasbourg



# L'université s'ouvre au monde, et vous ?

**Autriche**  
**Belgique**  
**Bulgarie**  
**Espagne**  
**Finlande**  
**Hongrie**  
**Italie**  
**Norvège**  
**Portugal**  
**Suède**  
**Afrique du Sud**  
**Australie**  
**Brésil**  
**Chili**  
**Chine**  
**Colombie**  
**Corée**  
**Etats-Unis**  
**Inde**  
**Irlande**  
**Israël**  
**Japon**

...

L'INSPE vous offre la possibilité d'effectuer une mobilité internationale en Europe et hors d'Europe, dans le cadre de vos études :

- ♦ Semaines internationales (à partir de la L1),
- ♦ Un semestre ou une année entière (à partir de la L2)
- ♦ Stages courts d'une à deux semaines (à partir du M1)

Il existe une variété de destinations et d'aides financières.

**Plus d'infos :**

<https://inspe.unistra.fr/international/partir-etudier-a-letranger/>

**Contact :** [ri-contact@inspe.unistra.fr](mailto:ri-contact@inspe.unistra.fr)

**Voir toutes les possibilités de mobilité :**

<https://unistra.moveonfr.com/publisher/6/fra#>

Sélectionner **INSPE** dans le menu déroulant.



## Vous allez pouvoir rejoindre le réseau Alumni !

Qu'est ce qu'un Alumni ? Pluriel du latin *alumnus* qui veut dire élève, Alumni est le terme adopté pour désigner une communauté d'élèves.

Le réseau **Alumni de l'Université de Strasbourg** réunit les diplômés, personnels et doctorants parmi les facultés, écoles et instituts de l'Université. **Il est ouvert aux étudiants** afin de pouvoir tisser son réseau dès aujourd'hui.

## Pourquoi s'inscrire au Réseau Alumni Unistra ?



- se faire **parrainer** par des anciens,
- contacter des **experts** dans tous les domaines grâce à l'annuaire en ligne,
- contacter les **ambassadeurs** nationaux ou internationaux.



- accéder à des **offres d'emploi, d'alternance, de stage**
- être visible des recruteurs grâce à la **candidathèque**,
- participer à des **événements emploi** (ateliers, afterworks, webinars).



- développer dès maintenant son **réseau professionnel**,
- participer à **des événements** et rencontrer d'autres Alumni,
- s'inspirer des **portraits et témoignages des anciens**.



- recevoir la newsletter mensuelle **Alum'news**
- **rester en lien** avec son école, faculté ou institut et votre université grâce à des groupes en ligne,
- consulter les **articles et témoignages** en ligne.

Pour vous inscrire, connectez-vous dès à présent sur **alumni.unistra.fr** avec vos identifiants Ernest

Pour plus d'information, LinkedIn @alumniunistra



**Parce qu'un travail universitaire de qualité s'appuie sur des sources d'information de qualité, les BU sélectionnent pour vous une documentation fiable et pertinente.**

2 bibliothèques vous sont particulièrement dédiées : elles proposent des ressources en *sciences de l'éducation* à proximité de vos lieux de cours.

- **Bibliothèque éducation et enseignement - Strasbourg** | 141 avenue de Colmar, 67000 Strasbourg  
03 88 43 82 87 | bu-education-enseignement-strasbourg@unistra.fr
- **Bibliothèque éducation et enseignement - Colmar** | 12 rue Messimy, 68000 Colmar  
03 89 21 60 56 | bu-education-enseignement-colmar@unistra.fr

### Ressources documentaires

↘ ↘ ↘ Consultez des ressources **en ligne** – articles, ebooks, revues, bases de données – et localisez des ressources **imprimées** sur [bu.unistra.fr](http://bu.unistra.fr) (connexion avec votre compte Unistra)

### Nos services

#### **S'inscrire, consulter, emprunter**

L'inscription est automatique. La carte Pass campus vous permet d'emprunter dans toutes les bibliothèques universitaires du réseau (Université de Strasbourg, BNU, Insa...) mais aussi d'imprimer et numériser des documents.

#### **Profitez d'horaires élargies**

Les bibliothèques sont ouvertes du lundi au vendredi en continu, 5 BU vous accueillent en soirée et le week-end.  
↘ bibliothèque du Cardo, bibliothèque du PEGE, bibliothèque de santé, bibliothèque du Studium, BNU

#### **Travailler en groupe**

Les bibliothèques mettent à votre disposition des espaces pour travailler en groupe, équipés, de WiFi et de matériel audiovisuel. Certaines salles peuvent être réservées *via* l'application mobile *Affluences*.

#### **Trouver de l'aide**

Même à distance, vous pouvez demander conseil à un bibliothécaire par mail à [bu-contact@unistra.fr](mailto:bu-contact@unistra.fr).  
Des ateliers de formation sont également organisés tout au long de l'année.

#### Visitez les BU et participez aux formations !

Pour vous faire découvrir les bibliothèques et vous aider à utiliser les ressources mises à votre disposition, nous vous proposons des visites et des formations documentaires.





## LE PAIEMENT SANS CONTACT POUR MANGER AU RESTO U'

### 1 Izly, qu'est-ce que c'est ?

C'est la solution de paiement sans contact sur le campus. Avec Izly, réglez vos achats **avec votre smartphone ou avec votre carte étudiante**

### 2 Pourquoi utiliser Izly ?



• **C'est plus pratique :** plus besoin d'espèces et votre statut (*boursier ou non*) est automatiquement appliqué



• **C'est plus rapide :** moins d'attente en caisse



• **C'est plus sécurisé :** vos données bancaires et personnelles sont protégées

### 3 Que pouvez-vous payer avec Izly ?



- Vos repas dans les restaurants et cafétérias des Crous
- Vos services sur le campus (photocopies, laverie, distribution automatique...)
- Vos commandes en ligne sur les sites des Crous et des universités

### 4 Comment activer son compte ?

Izly vous envoie un e-mail **automatiquement** sur votre boîte mail lors de votre inscription à **messervices.etudiant.gouv.fr**, sinon sur celle de votre établissement d'enseignement. Vous êtes alors dirigé vers **Izly.fr** pour activer votre compte en ligne.

*Vous n'avez pas reçu de message d'activation ? Vérifiez toutes vos adresses mails (ainsi que les spams) ou rendez-vous sur **help.izly.fr***

### 5 Comment recharger le compte Izly ?



- À partir de 10 € avec votre carte bancaire sur Izly.fr
- À partir de 5 € avec votre RIB sur Izly.fr

### 6 Comment payer avec Izly ?

- Avec votre carte étudiante sans contact
- Avec votre smartphone dans l'appli Izly : générez un QR code à présenter en caisse ou à la borne



### 7 Comment récupérer l'argent de son compte Izly ?

Vous pouvez virer de l'argent de votre compte Izly vers votre compte bancaire :

- depuis l'application Izly \*
- depuis votre espace personnel sur Izly.fr \*

*\*en saisissant votre code secret Izly (à 6 chiffres)*



L'appli Izly est téléchargeable gratuitement sur l'App Store et Google Play.

Activez et gérez votre compte sur **Izly.fr**

